RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta-cfa
AUDE PYRÉNÉES-ORIENTALES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Recrutement en contrat d'apprentissage

Informations ENTREPRISE

Entreprise			
Adresse (lieu d'exécution contrat)			
Code postal		Commune	
N° SIRET		Forme juridique	
N° téléphone		Code APE/NAF	
Adresse e-mail		Code IDCC	
Convention collective applicable			
Caisse de retraite complémentaire		Effectif salariés	
NOM et Prénom du responsable + fonction			
NOM et Prénom RH		N° téléphone RH	
Adresse e-mail RH *		Nom de l'OPCO	

Attention : vous allez recevoir l'accord de prise en charge et les informations de l'ASP pour l'aide à l'embauche sur cette adresse mail

Informations APPRENTI(E)

NOM et Prénom		Sexe	M ☐ F ☐
Adresse			
Code postal		Commune	
Date de naissance		Département de naissance (n°)	
N° téléphone		Lieu de naissance	
Adresse e-mail		Nationalité	
Travailleur handicapé	OUI ☐ NON ☐	Régime social	URSSAF ☐ MSA ☐ autre ☐ .....
Si apprenti mineur non émancipé		N° de sécurité sociale (NIR)	
NOM et Prénom du représentant légal			
Adresse			
N° téléphone		Adresse e-mail	
Situation avant contrat (joindre CV si possible)		Dernière classe / année suivie	
Dernier diplôme ou titre préparé		Diplôme ou titre le plus élevé obtenu	
Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé			

Sous réserve de places disponibles, envisagez-vous d'être demi-pensionnaire ? OUI ☐ NON ☐ interne ? OUI ☐ NON ☐

Informations CONTRAT

Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti	OUI ☐ NON ☐ FOURNIR ANCIEN CERFA	Durée hebdomadaire de travail	35 h
Si NON (au 1er contrat) : numéro du précédent contrat obligatoire			
Intitulé du diplôme / titre préparé par l'apprenti			
Date de début de contrat		Date de fin de contrat	
NOM et Prénom du maître d'apprentissage			
Date de naissance		Adresse e-mail	
N° de sécurité sociale (NIR)		Emploi occupé	
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu			
SMIC ☐ SMC ☐	Si SMC montant du salaire à l'embauche €	Travail machine dangereuse / exposition à des risques	OUI ☐ NON ☐

NOTICE POUR LA FICHE DE RESEIGNEMENTS

Cette fiche de renseignements est à **compléter en totalité**
par l'entreprise et/ou l'apprenti.e avec l'aide du/de la Chargé.e Relations Entreprises.
Pour rappel, les entreprises disposent d'un **délai légal de 5 jours à partir de la date de début de contrat pour enregistrer celui-ci auprès de son OPCO**, nous pouvons vous y aider ☎ 04 68 59 50 42
(sous réserve des procédures propres à chaque OPCO)

Pensez à vérifier votre adhésion OPCO et à créer, si ce n'est pas déjà fait, un espace sur leur portail en ligne. 11 OPCO différents suivant votre secteur d'activité et IDCC :

AFDAS · Atlas · OPCO EP · AKTO · OCAPIAT · OPCO 2i · Opcommerce · Constructys · OPCO Mobilités · OPCO Santé · uniformation

Attention, pour les employeurs publics, les prises en charges sont différentes et peuvent être soumises à une demande préalable.

Les coordonnées (adresse mail) et Siret que vous indiquez sur la fiche de renseignements sont en lien avec le versement de la prime exceptionnelle, vous recevrez des courriels de votre OPCO et de l'ASP sur cette même adresse pour la réception de l'accord de prise en charge (enregistrement de contrat et financement de la formation) et pour le versement de l'aide exceptionnelle de l'ASP via le portail SYLAÉ

Si ce n'est pas un 1er contrat d'apprentissage pour votre apprenti.e (peu importe l'organisme de formation et le diplôme préparé) **et que le contrat n'a pas été effectué au GRETA-CFA Aude / PO : il faudra nous fournir la copie du CERFA (le niveau de rémunération ne peut être inférieur au dernier contrat d'apprentissage) et le n° d'enregistrement (DECA- noté sur l'accord de prise en charge).**

En l'absence de date de début et de fin de contrat indiqué par l'entreprise, nous mettrons les dates les plus cohérentes, début de mois suivant, et date de fin, deux mois après la date de fin de formation et/ou en fin de mois.

En l'absence de montant de rémunération indiqué par l'entreprise, **nous mettrons le minimum légal**, cependant, si des accords de branches (suivant votre secteur d'activité et votre IDCC) sont plus favorable aux salariés, votre apprenti.e doit en bénéficier. Si erreur sur le niveau de rémunération, l'OPCO bloquera l'enregistrement du contrat.
Si l'apprenti.e bénéficie d'un 2ème maître d'apprentissage, merci de nous indiquer les mêmes informations (encadré violet au recto) pour compléter le CERFA.

Âge minimum
L'apprenti doit être âgé au **minimum** de **16 ans**. Il est toutefois possible d'être apprenti à **15 ans** si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile. Le jeune doit avoir terminé son année de 3e.

Âge maximum
L'apprenti doit être âgé au **maximum** de **29 ans révolus** (30 ans moins 1 jour).
L'apprenti peut être âgé au maximum de **34 ans révolus** (35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants : Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu / Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté / Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire. (dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats)

Dérogations à l'âge maximum
Il n'y a **pas d'âge maximum** dans les cas suivants : Apprenti reconnu travailleur handicapé / Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme / Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau / Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen.

Transmission interne pour rédaction du CERFA et de la convention

- NOM Chargé.e Relations Entreprises : .....
- Fiche de renseignements dûment complétée et vérifiée, transmise à la cellule apprentissage (assistant.e, coordo adm, CFC) le .....

A savoir : un délai de traitement de 3 jours est à prévoir entre la réception de la fiche de renseignements par la cellule apprentissage et la transmission des documents rédigés (CERFA et convention) à l'entreprise.
Elle est à envoyer simultanément à l'assistant.e + au CFC + à la coordinatrice administratif.ve

Veiller à utiliser la dernière version de la fiche de renseignements (les informations demandées sont en lien avec les mises à jour nationales des CERFA et sont indispensables), s'il manque des informations, la fiche de renseignements ne sera pas prise en compte pour la rédaction du contrat et pour le paiement des heures.